



## Organisation du travail au sein de la STDE

Chers Camarades, Collègues

Lors du Comité d'Entreprise du Vendredi 22 Janvier 2016, la direction a tenu à aborder une question qui ne figurait pas à l'ordre du jour en ouverture de séance : les temps de pause.

Les élus présents ce jour là, fut en effet très surpris que la Direction souhaitait ouvrir des négociations sur un différent qui nous oppose depuis plus d'un an et pour lequel elle n'a jamais voulu entrer en négociations avec nous à savoir sur les temps de **PAUSE**, qui devrait être jugé le 15 Février au Prud'homme.

### **Pour rappel :**

*Aujourd'hui la STDE a mis en oeuvre un système dit dérogatoire de fractionnement de la pause de 20 minutes qui est contraire à la directive CE du 4 novembre 2003, l'article L 3122-2 du code du travail et l'article 10 du décret du 14 février 2000 et porte atteinte au droit à la santé et à la sécurité reconnu aux salariés.*

*En clair, la justice dit que la pause dite « perben », pour le personnel roulant, ne peut pas être divisée en plusieurs périodes et doit être au minimum de 20 mn d'un seul tenant.*

La CGT en syndicat responsable et soucieux des conditions de travail a donc pris part au dialogue avec la direction sur ce sujet car nous estimons que la politique de la chaise vide n'est pas favorable pour l'ensemble des salariés de la STDE.

Suite à ce Comité d'Entreprise, deux réunions successives se sont déroulées le Mardi 2 et Jeudi 4 Février 2016, la Direction nous a fait une proposition que nous vous détaillons ci-dessous:

- 200€/salariés pour les préjudices subits sur les 5 dernières années
- La négociation d'un accord d'entreprise sur les temps de pauses (proposition de la direction 2 pauses de 20 et 25 min) et régulations pour les années à venir.

En fin de deuxième réunion la Direction nous a demandé de rendre un avis sur sa proposition. Le syndicat CGT par souci et respect de ses syndiqués et salariés qui nous ont élus, ne souhaite pas se prononcer avant de vous avoir consultés, nous vous invitons donc à une assemblée générale de nos syndiqués et sympathisants durant laquelle nous débattons afin de trouver ensemble une contre proposition équitable.

Nous continuerons à défendre les intérêts des salariés avec vigueur et sans compromission en fixant comme priorité nos conditions de travail.

